



Mairie de Saint-Savin

04 74 28 92 40
mairie@saintsavin-isere.fr



DECISION DU MAIRE

N° 077/2026

Objet : Achat de matériels d'entretien

Le Maire de la Commune de Saint-Savin,

- Vu l'article L.2122-22 du Code Général de Collectivités Territoriales ;
- Vu le Code de la Commande Publique, notamment ses articles L.2123-1 et R.2123-1 ;
- Vu la délibération n° 2026/028 du 20/3/2026 du Conseil municipal portant délégations de pouvoirs du Conseil Municipal à Monsieur le Maire,
- Considérant la nécessité d'acheter du matériel d'entretien pour l'entretien des locaux des écoles, garderies et cantines,
- Considérant ce projet pour lequel, les crédits sont inscrits au budget communal,
- Considérant les propositions des entreprises ORAPI et ASP en date du 29/7 et 4/8/2026 d'un montant de 2 395.79 € H.T et 1 799.00 € H.T

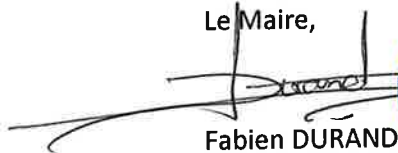
DECIDE

De retenir l'offre des entreprises ORAPI et ASP en date du 29/7 et 4/8/2026 d'un montant de 2 395.79 € H.T et 1 799.00 € H.T

Madame la Directrice Générale des Services est chargée de l'affichage de cette décision.

Fait à Saint-Savin, le 24/08/2026

Le Maire,


Fabien DURAND



*Conformément à l'article R 102 du code des tribunaux administratifs, la présente décision pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compte de sa date de publication.